



PORT AUTONOME
DE COTONOU

SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)

Avis d'Appel d'Offres



Objet : Acquisition de matériel anti-pollution des hydrocarbures

Référence SIGMAP : F_DSSEQ_84515

AAON N°...⁰⁰²2023/PAC/DG/DMP/SPMP/DPMP/SAP du 18/01/2023

1. Cet Avis d'Appel d'Offre (AAO) fait suite au Plan de passation des marchés publics révisé n°3 du **Port Autonome de Cotonou (PAC)** publié sur son site web le 12/12/2023 et par affichage au tableau d'affichage du PAC.
2. Le Port Autonome de Cotonou (PAC) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget autonome des fonds et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché d'**acquisition de matériel anti-pollution des hydrocarbures**.
3. Le **Port Autonome de Cotonou** sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir **des matériels**. Il s'agira de :
 - Fournir des Equipements antipollution des hydrocarbures
 - Former le personnel du SSPE à l'utilisation des équipements
 - Maintenir les équipements de lutte antipollution.

Ces équipements faisant l'objet du présent marché seront reçus au Port Autonome de Cotonou. **Le marché est en lot unique. Aucune variante ne sera prise en compte.**

4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles, remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Directeur des Marchés Publics, fadahevigbe@pac.bj et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au secrétariat permanent des marchés publics à l'adresse mentionnée ci-après : **Bureau 111 situé au Rez de Chaussée du bâtiment de la Direction des Marchés Publics (DMP) du**

Port Autonome de Cotonou, Route de la Marina, Tel 21 31 28 90 Cotonou (République du Bénin) de 8 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17h 30 minutes (GMT+1) et/ou sur le site web : www.portdecotonou.bj

6. Le délai de livraison est de **trois (03) mois**. Le fournisseur assurera la formation du personnel sur l'utilisation des équipements dans les **un (01) mois** après la livraison des équipements.

7. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises :

- Capacité technique et expériences :



- Être une entreprise régulièrement constituée exerçant dans le domaine de la fourniture d'équipements de lutte contre la pollution environnementale justifié par l'original ou la copie légalisée de l'extrait du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou des statuts ;
- Avoir exécuté en tant que fournisseur principal ou sous-traitant au moins un (01) marché similaire d'un montant de **soixante-dix millions (70 000 000) francs CFA au cours des trois dernières années (2020, 2021 et 2022) et de l'année en cours**, justifié par une copie d'attestation de bonne fin d'exécution ou un procès-verbal de réception. L'une ou l'autre des preuves fournies doit être appuyée de contrat (page de garde, la page de signature et la page portant le montant) en copie simple ;
- Fournir une description détaillée pour tous les équipements à proposer ;
- Fournir pour tous les équipements à proposer, les fiches techniques délivrées par les fabricants. Les fiches techniques doivent être en langue française ou en seront traduites ;
- Fournir pour tous les équipements à proposer, une autorisation du fabricant ou une autorisation du distributeur + copie du certificat de partenariat du fabricant au grossiste / concessionnaire concerné, pour tous les équipements à proposer ;
- Disposer d'un personnel pour la formation du personnel du PAC sur l'utilisation des matériels à acquérir ;
- Avoir un de ses bureaux ou un de ses techniciens installé dans un rayon de 150 kms du Port Autonome de Cotonou pour les besoins d'assistance et de maintenance. Il

devra préciser son implantation avec des adresses et contacts. Le déplacement des équipements sur les lieux pour l'assistance et la maintenance sera au frais du fournisseur.

- Capacité financière :
- Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel d'au moins **cent vingt-cinq million (125 000 000) franc CFA** au cours des trois dernières années (**2020, 2021 et 2022**) et justifié par les états financiers présentés par un comptable employé de l'entreprise et attestés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés et portant la mention DGI. La page de certification du membre de l'OEECA du Bénin et celle portant la mention DGI doivent être en original ou copies légalisées ;

Ou

- Avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de **soixante-sept millions (67 000 000) FCFA** justifié par une attestation d'une banque ou une institution financière agréée en République du Bénin. Les soumissionnaires étrangers à l'espace UEMOA devront fournir une attestation financière d'une banque qui doit disposer d'un correspondant au Bénin.

b) Pour les entreprises naissantes :

- **Capacité technique et expériences :**

- Être une entité régulièrement constituée exerçant dans le domaine de la fourniture d'équipements de lutte contre la pollution environnementale justifié par l'original ou la copie légalisée de l'extrait du registre de commerce ou les statuts ;
- Fournir une description détaillée des équipements à proposer ;
- Fournir pour tous les équipements à proposer, les fiches techniques des équipements à proposer, délivrées par les fabricants. Les fiches techniques doivent être en langue française ou en seront traduites ;
- Fournir pour tous les équipements à proposer, une autorisation du fabricant ou une autorisation du distributeur + copie du certificat de partenariat du fabricant au grossiste / concessionnaire concerné ;



Handwritten signature in blue ink.

- Disposer d'un personnel pour la formation du personnel du PAC sur l'utilisation des matériels à acquérir ;
- Avoir un de ses bureaux ou un de ses techniciens installé dans un rayon de 200 miles du Port Autonome de Cotonou pour les besoins d'assistance et de maintenance. Il devra préciser son implantation avec des adresses et contacts. Le déplacement des équipements sur les lieux pour l'assistance et la maintenance sera au frais du fournisseur ;
- Fournir une attestation d'assurance de risques professionnel couvrant une responsabilité civile contractuelle d'un montant de **soixante-dix millions (70 000 000) francs CFA.**

- **Capacité financière :**

- Avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de **trente millions (30 000 000) FCFA** justifié par une attestation d'une banque ou une institution financière agréée en République du Bénin. Les soumissionnaires étrangers à l'espace UEMOA devront fournir une attestation financière d'une banque qui doit disposer d'un correspondant au Bénin

et



- Fournir le bilan d'ouverture pour les entreprises naissantes et les bilans des années d'existences pour les entreprises qui n'ont pas encore trois années d'existence

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter du .../.../2023. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics **Bureau 111 situé au rez-de -chaussée du bâtiment de la Direction des Marchés Publics (DMP)**. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web : **(non requis)** ou être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques, à savoir, un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après **Bureau 111 situé au rez -de -chaussée du bâtiment de la Direction des Marchés Publics (DMP)** du PAC au plus tard le 12/02/2024 à 10 heures 00 minute, (GMT+1). Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.
10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après : Salle de dépouillement de la DMP le 12/02/2024 à 10heures 30 minutes (GMT+1).
11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant **un million (1 000 000) francs CFA.**

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires du dossier d'appel d'offres.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de soumission.**



Fait à Cotonou, le 12/02/2024

Le Directeur des Marchés Publics

Félix Dieudonné ADAHE VIGBE